

FORMATIONS EN PRISON : UN CADRE IMPOSSIBLE ?

Céline DUPLAT¹

Le service prévention d'Infor-Drogues a contribué à une formation organisée au sein de la prison de Saint-Gilles.

Ce texte met en perspective le cadre dans lequel se déroule cette formation et les conditions de sa mise en oeuvre. Il indique la spécificité de telles interventions et met en garde contre certains dangers qu'elles comportent. Il met également en évidence l'intérêt qu'elles peuvent représenter, pour le personnel pénitentiaire, pour les détenus, mais aussi pour les intervenants eux-mêmes.

Malgré les difficultés, il plaide pour un renforcement des interventions des institutions extérieures à l'intérieur de l'univers carcéral.

Mots-clés

- valorisation
- représentation
- intervention
- partenariat
- complémentarité
- différenciation

1. Service de prévention d'Infor-Drogues, Assistante en psychologie et Licenciée en criminologie.

Introduction

Infor-Drogues a été sollicitée pour participer à l'élaboration d'un programme de formation dans l'établissement pénitentiaire de Saint-Gilles autour de la question des drogues en prison. Initialement destiné aux membres du Groupe local drogues, en raison de leur mission d'avis et de propositions au sein de la prison, ce programme a également été ouvert aux agents pénitentiaires qui le souhaitent. Dans ce texte, nous nous intéresserons essentiellement à ces derniers car ils ont suivi l'ensemble de la formation et ils jouent un rôle de première ligne au sein de la prison, sans toujours disposer des marges de manoeuvre nécessaires.

Il nous a semblé intéressant, au vu des questions que ce module de formation a soulevé, chez nous au sein de l'équipe, de faire de celles-ci le sujet de notre article. Ainsi, nous voudrions montrer en quoi et pourquoi nous pensons, à

Infor-Drogues, que l'intervention en prison est particulièrement complexe et néanmoins nécessaire. Nous le ferons, tout d'abord, en énonçant les difficultés inhérentes au travail des agents pénitentiaires. Ensuite, à partir de l'expérience acquise lors de notre intervention, nous mettrons en évidence les limites mais aussi les apports qui peuvent en résulter. Nous insisterons également sur ce qui nous paraît être, pour nous, Infor-Drogues, les conditions minimales nécessaires à des interventions bénéfiques.

Les difficultés du travail en prison

Nous voulons ici mettre en évidence la difficulté des professionnels qui travaillent en prison.

Il nous semble élémentaire de dire que la prison est un lieu de travail très particulier. Dès l'abord, le temps nécessaire à franchir les grilles qui

mènent à l'intérieur de l'établissement constitue déjà une expérience oppressante. La primauté donnée à la sécurité paraît écrasante à celui qui vient de l'extérieur. Mais les prisons sont en surpopulation et ne disposent pas de moyens financiers pour améliorer la situation.

Pour les agents pénitentiaires, que signifie le fait de surveiller des individus privés de liberté pour purger une peine ? De veiller à ce qu'ils ne posent pas de problèmes alors qu'ils peuvent parfois se trouver à trois dans une cellule de quelques mètres carrés pendant des années ? Les professionnels, qui sont constamment au contact de personnes susceptibles de traverser divers états psychologiques extrêmes, ne sont souvent pas à même, étant donné le cadre de l'institution pénitentiaire et ses missions sécuritaires, de supporter une telle situation. Leur cadre de travail les met trop souvent dans la quasi obligation de transgresser des valeurs telles que le respect des personnes et l'écoute. Par exemple, que peuvent-ils faire face à des personnes qui, par détresse, ont consommé des produits, alors que, en tant qu'agents pénitentiaires, ils sont tenus d'intervenir dans le respect d'un règlement très strict ?

Mais, en outre, comme tout un chacun, les professionnels de la prison sont porteurs de représentations au sujet des drogues, représentations que le contexte favorise naturellement. Ainsi, ils risquent de stigmatiser d'autant plus les usagers de drogues en prison, ce qui vient inévitablement renforcer certains clichés véhiculés par la société : par exemple : "tous les drogués sont des délinquants" est une évidence en prison, "tous les drogués sont des manipulateurs" paraît se vérifier constamment dans ce cadre où cette pratique est la règle pour qui veut y survivre. La formation n'a certes pas la prétention de changer ces représentations mais

visé, nous semble-t-il, à permettre une prise de conscience, à montrer qu'il en existe d'autres, et aider à comprendre en quoi ces représentations peuvent constituer un obstacle à la pratique professionnelle. Elle vise aussi à réfléchir sur le fait que, trop souvent peut-être, l'explication d'un comportement "déviant" ou "inadapté" en prison est cherchée du côté des consommations de drogues.

Du côté des formateurs, il importe d'être conscient de l'"intérêt" que peut représenter une telle attitude chez les agents pénitentiaires : permettre de rendre supportable l'insupportable ou d'expliquer l'inexplicable. Quand un agent dit qu'il est confronté quotidiennement aux problèmes de drogues et qu'il ne réagit plus, c'est peut-être pour lui une façon d'expliquer ou de supporter une réalité quotidienne insupportable. Plutôt que de penser que c'est le milieu carcéral qui amène à la dépression, il préférera penser que c'est le "manque de volonté du détenu qui consomme des drogues" qui explique ces comportements.

Enfin, il ne faut pas oublier que les agents pénitentiaires sont peu formés pour faire face aux difficultés humaines de leur travail, qu'ils disposent de très peu de ressources et de peu de moyens au sein de la prison, qu'ils voient leur travail peu valorisé et ce, malgré la difficulté de leur tâches. Comme le dit Gérard Soulier : "(...) le surveillant, c'est la personne la plus proche du détenu ; c'est lui qui, très immédiatement, incarne la contrainte, mais c'est aussi celui auquel on peut parler et demander telle ou telle chose. Et certainement d'ailleurs, il ne doit pas y avoir beaucoup de détenus qui réprouvent le fait qu'il y ait des surveillants avec lesquels on puisse parler. Enfin, il est évident qu'aucune réforme pénitentiaire d'importance ne peut être engagée sans prendre en

2. Soulier G., "Sur une perspective de transformation de la prison : décloisonnement ou désinstitutionnalisation", in *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, juillet 1991, n° 7, pp. 682 et 683.

considération leur situation et sans leur concours".²

Nous pensons donc que des interventions extérieures peuvent, dans certaines conditions, représenter un soutien, plus particulièrement vis-à-vis des problématiques liées aux drogues, qui sont constamment présentes. Pour nous, il est important d'intervenir de façon pluridisciplinaire pour permettre à ces professionnels, lorsqu'ils sont confrontés à des situations en lien avec les drogues, de réagir un peu plus "sereinement", de mettre, dans la mesure du possible, un petit "bémol" face aux représentations dans lesquelles la société nous baigne et les baigne : la peur et le mépris que l'image du toxicomane inspire. C'est ce que nous soutenons dans toutes nos formations.

Notre intervention ou un modèle de prévention axé sur le partage d'expériences

Il nous semble essentiel, avant de penser le processus d'une formation, de comprendre préalablement le cadre dans lequel elle se déploie et donc de travailler les limites de la formation. C'est en tenant compte de ce contexte particulier que nous avons construit notre intervention. Le contexte pénitentiaire pose des exigences particulières. Nous pensons que ne pas les respecter risque de provoquer des effets contre-productifs et de renforcer les résistances.

Par exemple, il nous paraît inopportun de mettre (trop) en évidence les contradictions d'un système dans lequel travaillent les agents pénitentiaires. Il faut que, d'emblée, les formateurs expriment clairement aux participants le cadre dans lequel l'intervention se déroule et ses limites. Il ne s'agit pas de faire croire à des réformes institutionnelles face auxquelles on ne peut pas

grand-chose, ni de faire apparaître la formation comme un lieu d'expression de problèmes liés à la vie privée. Par contre, si des accords ont été pris avec la direction de la prison pour que la formation donne lieu à des pistes de changements, il est essentiel d'en donner une information précise.

A la prison de Saint-Gilles notre intervention a été centrée sur la présentation de notions générales relatives aux usages de drogues et aux représentations liées à ceux-ci. Voici les principes selon lesquels nous l'avons conçue.

- Ici comme ailleurs, nous pensons que parler des produits permet d'ouvrir un dialogue avec les participants. Il leur permet d'exprimer leurs idées, leurs inquiétudes dans un cadre qui se doit d'être sécurisant, au sein duquel ils pourront partager des expériences mutuelles.
- Au regard de ce contexte difficile, l'objectif est que les agents pénitentiaires puissent construire ensemble des repères communs pour leurs pratiques.
- Nous soutenons qu'une des fonctions principales de nos formations est de servir une reconnaissance des professionnels, de leur donner confiance en eux, de les valoriser, de soutenir leurs actions, d'accueillir leurs émotions et l'expression de celles-ci. Ceci est rendu possible, lors de la formation, par un questionnaire autour de notions générales (qu'est-ce qu'une drogue, qu'est-ce qu'un toxicomane ?) et d'idées reçues (telles que la théorie de l'escalade dans la drogue, la différence entre drogue dure et drogue douce), qui permet aux participants d'exprimer leurs difficultés, d'être entendus autour de celles-ci, d'entendre d'autres

vécus, d'analyser les représentations qui sont parfois univoques ("l'alcool n'est pas une drogue"). Ce questionnement permet d'amener un autre regard sur les choses et bien souvent d'avoir des effets directs sur les situations à gérer.

- Il nous semble qu'il convient de soutenir ces agents sans toutefois imaginer que leurs pratiques pourraient changer radicalement. La difficulté de leur mission tient justement dans l'alliance impossible entre d'une part, le maintien des règles, la privation de la liberté et la punition et d'autre part, l'écoute de l'individu et l'aide à celui-ci. Ce qui n'est pas le même objectif que celui de l'aide psycho-médico-sociale en général (bien-être de la personne). Notre mission, à nous, en tant que formateurs, n'est donc sûrement pas d'en faire des experts de l'aide psycho-médico-sociale, ce n'est pas leur fonction. Ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens. Ce que nous pouvons tenter de faire c'est apaiser leurs craintes de non-savoir autour des drogues, tenter de diminuer leur imaginaire. Leur rendre une place de professionnel, une reconnaissance de savoir et d'expérience à travailler ensemble.
- S'il peut être soutenant d'exprimer un certain nombre de difficultés, il ne sert peut-être à rien de trop entendre des problèmes face auxquels, en tant que formateurs, nous sommes impuissants. Il faut être conscient du fait que, pour les agents pénitentiaires, énoncer une parole, exprimer une difficulté peut représenter une mise en danger vis-à-vis de soi-même et des autres. Si ce qui est ainsi déposé ne peut-être pris en charge de façon appropriée, ceux qui se seront exprimés se retrouveront déçus, voire encore plus fragilisés.

Conclusion

Au vu des différentes questions que nous avons mises en évidence, il peut paraître très difficile, pour une institution extérieure, d'intervenir dans la prison sans se sentir en porte-à-faux avec ses objectifs. Comment s'inscrire dans l'aide psycho-médico-sociale de l'individu et participer en même temps à un système sécuritaire qui semble s'y opposer ?

Il ne s'agit pas tant de savoir "qui on sert" (le sécuritaire ou le social), que d'aider des professionnels qui sont pris dans ce cadre complexe, avec ses contradictions. Il faut néanmoins être prudent. Etant donné les contraintes de l'institution, il nous faut être clairs sur les objectifs de notre intervention qui doivent, en définitive, soutenir les travailleurs, et ne surtout pas les mettre dans des difficultés plus grandes encore.

En soutenant les agents pénitentiaires, nous espérons aussi avoir indirectement une influence sur le traitement des détenus.

Même si aucun changement radical ne peut être attendu, nous sommes convaincus que ces formations constituent un soutien à la vie professionnelle de chacun et, dès lors, induisent des changements dans la pratique quotidienne. Il s'agit aussi de tenir compte de la lourdeur des mécanismes institutionnels face à laquelle il ne faut miser que sur des petits changements. La prison ne peut évoluer que dans un processus lent fait de modifications progressives inscrites dans la durée.

Pour terminer, nous pensons qu'au-delà de la formation, le fait même que des institutions extérieures puissent

3. "Prisons, drogues et société, déclaration de consensus sur les principes, la politique et les pratiques", élaboré par le projet de l'OMS (Europe) sur la santé dans les prisons et le groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, Suisse, septembre 2001, p. 17.

Intervenir dans les prisons, y entrer, travailler avec les professionnels et insuffler de l'énergie et de nouvelles pistes, permettra une évolution de celles-ci, suscitera un intérêt pour celles-ci, et c'est en suivant cette voie qu'une évolution de la prison sera peut-être possible.

Enfin, nous voudrions souligner l'intérêt d'un partenariat entre plusieurs institutions autour d'un même projet, partenariat qui rentre parfaitement dans la recommandation de l'OMS que nous reprendrons pour clôturer : "organiser la formation du personnel en s'adressant à des groupes réunissant une variété de disciplines et d'organismes (qui oeuvrent dans la prison ou à l'extérieur) favorise l'élargissement des perspectives, la compréhension mutuelle et la collaboration interdisciplinaire".³



LIVRE POUVANT ÊTRE CONSULTÉ ET/OU EMPRUNTÉ
AU CENTRE DE DOCUMENTATION DE PROSPECTIVE JEUNESSE

"Usagers de drogues et justice pénale : constructions et expériences"
Editions De Boek et Larcier, 2006

Depuis le début des années 90, le traitement judiciaire des usagers de drogues, figures cibles des politiques pénales et sécuritaires belges et européennes, s'est profondément modifié. Cette transformation constitue le point de départ de cet ouvrage qui s'attache à en mettre en lumière l'ambiguïté déduite d'un double mouvement. D'une part, des procédures pénales dites "alternatives" placent l'usager de drogues au centre d'un régime marqué par des formes de négociation et de subjectivation ; d'autre part, l'on applique à ce même usager des procédés biotechnologiques (comme le recours accru aux tests toxicologiques) qui semblent, eux, davantage relever d'une logique d'objectivation et de pure contrainte.

Cet ouvrage propose une lecture originale des conséquences de cette association subjectivation/objectivation tant sur la trajectoire judiciaire des usagers de drogues que sur leur appréhension de la justice pénale. En effet, le point de vue adopté sera celui des usagers rencontrés et interrogés dans le cadre d'une recherche empirique explorant également l'activité des instances policières et judiciaires.

Les aspects relatifs à cette expérience des usagers illustrent le fonctionnement actuel de la justice pénale, ses transformations, mais aussi ses dysfonctionnements et ses paradoxes. La complexité, l'opacité de la procédure judiciaire, le rôle ambigu de ses acteurs, la difficulté de mettre en place les conditions d'une véritable communication entre les professionnels et le justiciable sont ici éclairés par la présentation du point de vue des consommateurs de drogues, mais également la mise à plat de leurs trajectoires, de leurs stratégies et de leur représentation de la justice.

Marie-Sophie Devresse est actuellement maître de conférence en sociologie de la ville et de la déviance à l'Université de Lille 1, chercheur au Clersé-CNRS et chargée de cours invitée à l'Ecole de criminologie de l'Université catholique de Louvain.